



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 29 février 2024

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY ; MM BERTHELOT, BOURGEOIS, LAROCHE, PICAULT, POINCLOUX.

Autres personnalités : Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme MAYSTRE, Conseil régional, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MME PAILLOUX ; MM. BARJONET, BRISSON, BRUNEAU, COULON, GAURAT, GUERINET, ROUSSEAU.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 25 janvier 2024 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- SAGE Nappe de Beauce : demande de financement Fonds vert pour les frais d'animation d'un 2^{ème} animateur – 2024-2025 ;
- Préparation du Comité syndical du 21 mars 2024 : éléments budgétaires ;
- Affaires diverses.

Après avoir remercié les élus de leur présence, Mme BEVIERE accueille Mme MAYSTRE, la nouvelle technicienne référente de la Région Centre-Val de Loire, remplaçant Astrid REYT.

La Présidente propose de faire un tour de table.

La Présidente donne ensuite lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus.

M. GAURAT donne pouvoir à M. LAROCHE,

M. GUERINET donne pouvoir à Mme LEVY,

Mme PAILLOUX donne pouvoir à Mme CHARVIN,

M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. BOURGEOIS.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 25 janvier 2024

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

- Présentation des Eco défis. Une décision devra être prise sur la mise en œuvre ou non de cette action, via le PETR ou l'Entente Economique Nord Loiret.
- Dossiers CRST (animation CLS 2024, construction d'une boulangerie à Autruy/juine, création d'un city stade à Nancray/Rimarde).
- Choix du bureau d'études pour Natura 2000.
- Accueil du stagiaire pour l'évaluation Leader.
- Demande de subvention pour l'animation du CLS (année 2024).
- Débat sur ROB 2024.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossier de demande de financement

Mme BEVIERE indique qu'il n'y a qu'un seul dossier à étudier, sur la mesure « Espaces publics ».

« Création d'un aménagement espace loisirs et jeux pour enfants à La Neuville/Essonne ». Commune de La Neuville sur Essonne.

La Neuville-sur-Essonne, commune rurale de 385 habitants continue d'afficher son ambition de développer le goût du sport et de l'effort physique chez les enfants, et ce dès leur plus jeune âge.

L'espace loisirs et jeux pour enfants est situé Rue de Mesnil, entre le centre bourg et le futur Parc Naturel Départemental. L'aménagement de cette aire viendra compléter et mettre en valeur l'existant, composé du terrain multisports (financé par l'Agence Nationale du Sport) et du terrain de boules.

Pour permettre à tous, familles de La Neuville-sur-Essonne ou des villages voisins, de se retrouver et de passer un moment de convivialité dans un espace verdoyant et fleuri nous présentons ce projet qui inclut :

- Un espace jeux pour enfants de 2 à 8 ans. Le village compte une vingtaine d'enfants dans cette tranche d'âge.

Nous avons sélectionné 2 activités implantées dans un espace sécurisé par une clôture :

- Surface de jeux sur 50 m² de sol coulé JMS (spécialiste de sols sportifs en environnement scolaire) pour une surface totale de 78m²,
- Clôture entourant l'espace de jeux pour enfants pour délimiter et protéger l'espace,
- Un jeu multifonctions ; les enfants pourront monter, grimper, escalader, glisser, s'abriter, se cacher... stimuler leur motricité dans l'espace, adaptable aux PMR,
- Une balançoire « monofeuille », sur ressort,
- Un panneau d'information générale.

Le choix des élus s'est orienté vers des structures robustes et sécurisées (aux normes NF européennes), conçues et fabriquées en France, dans des matériaux respectueux de l'environnement et dans une couleur agréée par les Bâtiments de France.

- Une infrastructure pour accueillir les familles :
 - Changement du revêtement du parking, l'actuel revêtement ne résiste pas aux intempéries, se dégrade et ne permet pas d'accueillir au mieux les familles extérieures au village,
 - Un cheminement pour PMR et poussettes de 1,80 m de large qui démarre à l'entrée du terrain multisports, dessert l'aire de jeux et le terrain de boules et se prolongera vers le chemin permettant d'accéder au Parc Naturel,
 - 5 bancs et une table de pique-nique, mobilier de facture classique en bois qui s'intègre parfaitement dans le paysage,
 - Une fontaine à eau (pour limiter les bouteilles plastiques) et une poubelle.

En amont du projet, la commune s'est attaché les services du CAUE.

Coût HT du projet : 63 368,70 €

Coût HT éligible : 63 368,70 €

Subvention régionale sollicitée : 25 300,00 €, soit 40 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE revient ensuite sur les deux dossiers d'équipement nautique portés par la CC de la Plaine du Nord Loiret et la CC Pithiverais Gâtinais. Un courrier est en préparation, à l'attention de ces collectivités pour avoir confirmation de leur décision sur ces projets. Un avenant au CRST pourrait intervenir par la suite.

SAGE Nappe de Beauce : demande de financement Fonds vert pour les frais d'animation d'un 2^{ème} animateur – années 2024-2025

Mme BEVIERE indique que l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) a donné son accord pour le recrutement et le financement d'un 2^{ème} animateur de la CLE du SAGE Nappe de Beauce à partir de 2024.

Les services de l'Etat ayant suggéré au PETR de solliciter du Fonds vert à ce sujet, il s'agit ici de formaliser la demande de financement.

Mme BEVIERE rappelle que, cependant, ce recrutement n'interviendra qu'avec l'obtention de 100% de financement sur ce poste, soit ceux de l'AESN, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et du Fonds vert.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical du 21 mars 2024 : éléments budgétaires

Compte administratif 2023.

En fonctionnement.

Mme BEVIERE indique que le résultat cumulé est excédentaire de 102 117,17 €, grâce au résultat antérieur 2022, excédentaire de 115 272,15 €. L'exercice 2023 est déficitaire de 13 154,98 €.

En dépenses, 760 761,30 € ont été engagés, contre 747 606,32 € de recettes perçues.

Comme chaque année, les principaux écarts se situent au niveau des études, dont celles du SAGE, avec un allongement de la durée de réalisation, le décalage entre l'exécution des études et le versement des aides financières.

En investissement.

Comme chaque année, cette section est très peu mobilisée.

Le résultat 2023 fait apparaître un résultat positif de 28 980,47 €. 19 564,30 € de dépenses ont été engagées, contre 48 544,77 € de recettes perçues. Avec le résultat antérieur 2022 reporté, soit 144 384,64 €, le résultat cumulé est excédentaire de 173 365,11 €.

En cumulant les sections de fonctionnement et d'investissement, le compte administratif est clôturé avec un excédent de 275 482,28 €.

Il est donc proposé d'affecter 102 117,17 € en recettes de fonctionnement (compte 002), et 173 365,11 € en recettes d'investissement (compte 001).

Pas d'observation – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité quant au compte administratif.

Projet de budget 2024.

Dépenses de fonctionnement.

La Présidente indique que les grandes masses financières restent pratiquement identiques à celles des années précédentes.

Les « charges à caractère général » sont exprimées à hauteur de 626 598,87 €.

Il est proposé de ne pas mettre en œuvre les deux actions « expérimentations à l'atténuation du changement climatique » et « ateliers de sensibilisation aux produits dangereux », puisque le recrutement de l'animateur Contrat Territorial Eau et Climat reste infructueux. Il n'y a donc personne pour suivre et mettre en œuvre les deux actions.

Sur ce chapitre, apparaissent les dépenses liées aux frais d'avocat, le PETR ayant été attaqué pour un marché (MAPA) d'étude pour la CLE du SAGE Nappe de Beauce. La partie adverse a été déboutée, mais il restera un montant à charge, après déduction des 800 € à percevoir de cette dernière, et de la prise en charge partielle par l'assurance (2 000 €).

Les « charges de personnel » s'élèvent à 442 530 €. C'est sur ce chapitre qu'apparaissent les dépenses de personnel liées au second poste pour la CLE et le poste d'animation du CTEC, sur 10 mois, au mieux.

Les « autres frais de gestion courante » sont proposés à hauteur de 52 500 €.

Les « opérations d'ordre de transferts entre section » s'élèvent à 56 405 €.

Le total des dépenses prévisionnelles s'élève donc à 1 179 033,92 €.

Recettes de fonctionnement.

Les excédents 2023 sont repris à hauteur de 102 117,17 €.

Les financements à percevoir sont sensiblement les mêmes que pour l'exercice précédent, à savoir des subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Centre-Val de Loire, du Département, des EPCI membres (la cotisation reste à 3,25 €/an/habitant – identique depuis 2018), des Agences de l'Eau ou de différentes collectivités.

Mme BEVIERE indique que la commune de Bordeaux-en-Gâtinais devrait rejoindre la CC4V à compter du 1^{er} janvier 2025. Il conviendra donc de mettre à jour la population du territoire et le nombre de communes dans le périmètre du PETR sur le prochain exercice.

Pour le doctorant pour la « mission inclusion », il est indiqué à titre prévisionnel une aide « bourse CIFRE ». Le PETR attend en parallèle la confirmation qu'une aide LEADER est mobilisable. La bourse CIFRE serait alors remplacée par des fonds de l'UE.

Le total des recettes prévisionnelles s'élève à 1 179 033,92 €.

Dépenses d'investissement.

Comme chaque année, cette section sera très probablement peu mobilisée.

Il est envisagé des dépenses à hauteur de 230 212,16 €. Celles-ci sont « calées » sur les recettes, dont une très grande part d'excédent reporté, ici 173 365,11 €, ce qui induit une répartition de dépenses sans lien avec des besoins réels en « immobilisations corporelles ».

Mme DAUVILLIERS demande si les dépenses liées au SCoT sont à mettre sur cette section d'investissement.

Mme BEVIERE répond par la positive. Le SCoT devant être révisé prochainement, en 2025 vraisemblablement, il faut se garder des fonds en investissement, sauf changement. Cette révision devrait être importante par ailleurs, donc onéreuse, car il s'agira de fusionner le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le SCoT, mettre en œuvre le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL), prendre en compte les différentes lois, comme la loi ZAN, la loi ELAN, et enfin le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), qui doit être adopté par la Région courant 2024.

Recettes d'investissement.

La principale recette, comme vu précédemment, concerne l'excédent reporté, de 173 365,11 €.

Il est envisagé des recettes à hauteur de 230 212,16 €.

Pas d'observation – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité au projet de budget 2024.

Affaires diverses

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau aura lieu le 21 mars février à 16h, en amont du Comité syndical qui se tiendra à 17h30, à la salle des fêtes de Chambon-la-Forêt.

En première partie du Bureau, M. Jean-Marc PROVIDENCE, directeur de l'Atelier-Musée de l'Imprimerie, viendra présenter le principe d'un EPCC (Établissement public de coopération culturelle), et solliciter le PETR pour faire partie de cet établissement. Ce nouveau statut, lié au classement « musée de France », devrait permettre de pérenniser le fonctionnement du musée, au-delà de la fondation MAURY déjà en place.

- Programme OSONS LA TRANSITION.

Mme BEVIERE indique qu'à la suite des 4 ateliers organisés entre octobre 2023 et janvier 2024, 2 collectifs citoyens se sont constitués. Le premier souhaite mettre en œuvre un projet de jardin nourricier, le second vise à financer un projet de production d'énergie renouvelable, à Nangeville.

Ces 2 collectifs se sont déjà réunis dans les locaux du PETR, mis à leur disposition, et envisagent de se constituer en association.

Par ailleurs le programme prévoit, en parallèle des ateliers, des formations de « facilitateurs carbone ». Des binômes organisent des cycles de rencontres avec des groupes de 6 à 8 habitants (conversations carbone), pour les amener à faire le point sur leur activités générant des gaz à effet de serre et envisager leur réduction, en changeant leurs pratiques quotidiennes.

Mme SAUTREUIL, elle-même facilitatrice carbone, confirme l'intérêt de ces rencontres, qui permettent une introspection personnelle.

- Evaluation du programme LEADER.

Mme BEVIERE rappelle que le programme LEADER 2014-2022 doit être évalué. Ndiaga SECK, étudiant à l'Université d'Orléans, arrive le 1^{er} mars prochain. Sa mission durera jusque début juillet.

- Prochain Comité Syndical.

Mme BEVIERE précise que lors de cette réunion du 21 mars, le bilan annuel du PCAET sera présenté. Les résultats sont plutôt encourageants, certains objectifs étant par ailleurs déjà atteints.

- Signature du Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2026.

Mme BEVIERE indique que l'Agence Régionale de Santé a validé le projet de CLS 2023-2026 issu des nombreuses réunions de concertation. La signature du CLS se tiendra à l'Hôpital de Pithiviers le 8 avril prochain, à 10h.

- Questions diverses.

Mme DAUVILLIERS revient sur une intervention du Président de la Région-Centre Val de Loire, François BONNEAU, qui indiquait que dans le cadre des nouveaux CRST, 40% de l'enveloppe financière devait être fléchés vers la transition énergétique et le climat.

Mme SAUTREUIL confirme cette condition, en rappelant que pour le Pithiverais, cette nouvelle mouture des CRST ne serait mise en place qu'en 2028. Une modification partielle du CRST pourra intervenir au bilan à mi-parcours, en 2025.

Mme MAYSTRE indique que c'est en partie pour cela que la proposition d'avenant exceptionnel au CRST actuel est envisagée et validée sur le principe, car les mouvements financiers s'orientent précisément sur le plan isolation et la rénovation de l'éclairage public.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h20.

Monique BEVIERE, Présidente